

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

1^{re}. Sans-Culotide.

(Ère vulgaire)

Mercredi 17 Septembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c. n^o. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égareront, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 fois par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Vendémiaire prochain, sont invités à le renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essayer d'interruption.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 25 fructidor (11 septembre, v. fl.).

La position que les troupes autrichiennes conservent toujours sur les hauteurs de la Chartreuse près de Liège, a obligé les français & même les liégeois, pour leur sûreté réciproque, d'abattre en partie le faubourg d'Amercœur, dont les maisons s'étendoient jusques aux postes ennemis. Les chasseurs tyroliens se cachent ordinairement le long de la rive droite de la Meuse, & aussi-tôt qu'ils aperçoivent quelqu'un sur les quais ou dans allées, ils tirent des coups de carabine sur les passans militaires ou bourgeois. Il est apparent que ces guet-à-pens finiront bientôt, car l'armée du général Jourdan est sur le point d'attaquer Cobourg dans toutes ses positions.

L'armée du général Scherer vient de recevoir de nouveaux ordres, la moitié est destinée pour l'armée du général Jourdan & l'autre moitié pour celle du général Pichegru.

Une partie de la garnison autrichienne de Valenciennes, à son passage de Nivelles à Wavre, s'est débandée vers le village d'Archennes, qui a été entièrement pillé par ces brigands malgré les efforts du petit nombre de républicains qui escortoient cette troupe dévastatrice; ce n'est qu'à l'aide d'un renfort que les français sont enfin parvenus à contenir ces scélérats, dont plusieurs ont été fusillés sur le lieu même du délit.

La malveillance & la cupidité de nos marchands a engagé les représentans du peuple Hauffman & Briey à faire publier un maximum de toutes les marchandises de première nécessité, afin de mettre un frein à la rapacité

mercantile de ces mauvais citoyens qui, profitant de l'urgence des circonstances faisoient payer toutes les subsistances à un prix de leur valeur ordinaire.

F R A N C E.

De Paris, le premier jour Sans-Culotide.

On écrit du département de l'Ain, que pendant le règne oppresseur des intrigans, les Genevois & les Suisses n'osoient approcher du territoire de la république. Nos assignats n'étoient plus reçus à Bâle, à Lausanne, à Berne; les ministres de la république & la cocarde tricolore n'étoient point respectés; aujourd'hui que l'intrigue & la tyrannie ont cessé de se montrer sur nos frontières, la fraternité réunit les François & les Helvétiens comme des hommes qui ont juré une alliance éternelle avec tous les peuples libres; les assignats sont reçus en Suisse comme en France. Voilà les bienfaits que procurent la liberté & la justice.

La seconde représentation de la nouvelle tragédie de Timoléon, du citoyen Chenier, a eu un succès encore plus brillant que la première au Théâtre de la République. L'horreur de la tyrannie & l'amour du gouvernement républicain y ont paru vivement exprimés & sentis. Les spectateurs n'ont pas perdu une seule occasion d'applaudir aux beaux vers qui font allusion aux événemens de notre révolution. L'espece de foiblesse & d'incertitude qui regne dans la conduite de Timophane leur retraçoit le portrait du tyran que la république a puni, & les rôles fermes & énergiques de Timoléon, d'Antagoras & de Demariste, ont produit un effet vraiment patriotique sur l'ame de tous les assistans.

Il est juste d'ajouter ici que l'administration de ce théâtre n'a rien oublié pour donner au spectacle toute la pompe dont ce sujet républicain étoit susceptible, décorations, costumes, habits, armures, vaisseaux, tout est d'une vérité parfaite, & des chœurs superbes ajoutent au charme de l'illusion théâtrale; on croit être à Corinthe, où la tyrannie étoit abhorrée comme elle l'est ici.

Avis aux militaires.

La commission des armées de terre prévient les militaires de tout grade qui se trouvent à Paris, que des ordres sont donnés pour faire arrêter ceux qui ne sont point en règle, conformément au décret du 18 fructidor; elle avertit en outre tous ceux qui sont légalement autorisés à y rester, que ces permissions ne leur donnent aucun droit de sortir après la retraite, qui, dans l'ancien régime, n'astreignoit pas l'officier, tandis qu'aujourd'hui elle a le même effet pour les militaires de tout grade. Les postes & patrouilles, au moyen de cette explication républicaine, arrêteront indistinctement tout militaire trouvé dans les rues après la retraite.

Les généraux, chefs de corps, de poste, officiers de service, de garde & de patrouille, sont invités, dans toute la république, à maintenir l'exécution des loix & réglemens sur la police & discipline militaire, sans distinction de grade.

Paris, ce 25 fructidor, l'an deuxième de la république française, une & indivisible.

Le commissaire, signé, L. A. PILLE.

Approuvé au comité de salut public, le 25 fructidor, l'an second de la république.

Signés les membres du comité de salut public.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 23 fructidor.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

L'audience a commencé à huit heures du matin.

Gaillard a défendu les accusés nantais en général & en particulier; il a retracé rapidement les différens chefs d'accusation dirigés contre eux. Il y a répondu d'une manière lumineuse & victorieuse; il a prouvé que les patriotes du département de la Loire-Inférieure n'avoient été qu'égarés. « Les papiers publics, a-t-il dit, étoient quelquefois huit à dix jours sans parvenir à Nantes; les courriers étoient interceptés par les brigands, &c. Les Nantais avoient toujours voulu la république; ils combattoient depuis trois mois, seuls, isolés en quelque sorte de la mère-patrie, les hordes fanatiques qui redemandoient des rois & des prêtres. Si les Nantais furent momentanément dans l'erreur, ils la rétracterent aussitôt d'une manière solennelle, & avant le décret de la convention nationale, relatif au rétablissement de l'ordre & de la tranquillité. Dans le tems même de leur égarement, ils juroient anathème aux rois & aux tyrans; & ils jurent, lorsque la liberté leur sera rendue, de les poursuivre à outrance. » Il a ensuite pris la défense de plusieurs accusés en particulier.

Tous les accusés devoient être noyés ou fusillés sans jugement: mais, depuis la crise du 9 thermidor, ces horreurs ont cessé, les cris des victimes se sont fait entendre; elles demandent justice & vengeance.

Trouçon-du-Coudray a pris ensuite la parole, & a dit

que c'étoit avec peine qu'il retraçoit le tableau de ces calamités; mais que ce tableau serviroit du moins à donner à nos âmes plus d'énergie. Sans doute, a-t-il dit en substance, il faut terrasser l'aristocratie & le modérantisme; mais on ne doit pas perdre de vue les machiavélistes modernes. Il y a néanmoins lieu de croire que des hommes ne seront plus assez insensés pour marcher sur les traces des conspirateurs qui viennent de porter leur tête sur l'échafaud.

Quelques-uns des accusés ont été momentanément égarés; la plupart ont combattu pour la patrie, & sont couverts de cicatrices honorables. Des assassinats execrables ont profané la liberté: on a commis des assassinats en son nom; des républicains ne sont pas des assassins. Le tribunal doit un exemple à l'Europe; vous devez apprendre aux tyrans coalisés ce que c'est que le vrai patriote, & comment la justice lui est favorable.

En octobre dernier, un comité révolutionnaire fut établi à Nantes; il a traîné de la vie & de l'honneur des citoyens. Il étoit composé d'hommes vils & perdus de mœurs; Coublin même, dans l'ancien régime, étoit connu sous le nom de roué; Grandmaison a reconnu lui-même qu'il avoit été un assassin. Les citoyens ont été livrés à ces hommes pleins de maximes de Robespierre; ils ont versé des flots de sang; à chaque instant ils inventoient de nouvelles conspirations pour accuser les citoyens & les faire périr; ils disoient qu'il falloit égorger en masse tous les prisonniers. Ils avoient à leurs ordres une légion nommée compagnie de Marat, qu'ils appeloient révolutionnaire. Les membres qui la composoit avoient droit d'incarcérer d'eux-mêmes; elle arrêtoit qui bon lui sembloit, même sur la mine. Pour être admis, il falloit être reconnu pour un homme des plus déterminés; elle conduisoit souvent dans les maisons d'arrêt des citoyens, sans les conduire au comité révolutionnaire; elle les incarcéroit sans ordre, sans érou; elle a fait trois ou quatre mille incarcérations; ces légionnaires disoient qu'ils partageoient les dépouilles des détenus aux défenseurs de la patrie; mais ils étoient les mieux partagés; ils avoient l'argent.

Lorsqu'ils vouloient commettre de nouvelles vexations ils répandoient l'alarme; la générale battoit; le canon étoit braqué.

Une centaine de prêtres fanatiques qui devoient être déportés, furent saisis; on les envoya sur la Loire, dans le bateau à soupe; on les dépouilla, & on les précipita dans les flots: le bateau a servi à plusieurs noyades. Ce nouveau a consacré des forfaits nouveaux; cette conduite de rigueur a peut-être réduit les rebelles au désespoir & prolongé les guerres de la Vendée.

Il a rappelé que, des cent trente-deux Nantois traduits au tribunal révolutionnaire, il n'en reste que quatre-vingt-quatorze; que les autres ont été assassinés par le comité révolutionnaire de Nantes.

Il a encore parlé pour Philippe Tronjoly: il a retracé d'une manière touchante la conduite politique, patriotique & républicaine de cet accusé, qui, dans tous les tems, se déclara l'ennemi du despotisme; & seul dans la ville de Nantes, se dévouant pour sa patrie, n'a pas craint d'attaquer le comité révolutionnaire, de le poursuivre. Le 14 frimaire, le tribunal révolutionnaire, dont Philippe étoit président, condamna à mort six conspirateurs; on fit suspendre l'exécution de leur jugement; on voulut délibérer s'il ne valoit pas mieux faire périr les prisonniers en masse; Philippe s'y opposa fortement, en disant qu'il existoit à Nantes un tir

bunal révolutionnaire, une commission militaire & un tribunal criminel; qu'il falloit juger les détenus; qu'il se déclaroit leur défenseur, jusqu'à ce que la loi auroit prononcé; qu'il ne connoissoit pas l'abominable justice du comité: quel courage! Le lendemain le comité voulut remettre en délibération si l'on feroit périr les prisonniers en masse; il établit qu'il existoit une vaste conspiration dans toutes les maisons d'arrêt, il parla d'une liste de plus de trois cents détenus: Philippe témoigna encore sa résistance, il se retira; il fut appelé président contre-révolutionnaire, par Goulin.

Le 15, arriva l'ordre de fusiller les détenus. Il relit cet ordre sanguinaire, il observe qu'aucun n'étoit condamné à mort; vingt avoient été incarcérés la veille, d'autres acquittés, d'autres détenus par jugement de police correctionnelle, &c.

Le commandant temporaire de la place de Nantes s'opposa à l'exécution de cet ordre, & le dénonça aux administrations; il compare ce commandant courageux aux comtes de Tendes & de Charny, aux Saint-Héran, Tanneguy-Leveigneur, de Gordes, de Mandelot, Dortes, &c., commandans de provinces, qui s'opposeroient aux massacres de la Saint-Barthélemi, ordonnés par Charles IX, en disant qu'ils ne seroient jamais les bourreaux de leurs freres.

Le 24, le comité apprête une autre scene à la maison de justice; on s'y livre à un repas bachique. Goulin tire de sa poche un peloton de ficelles, il s'approche des prisonniers, il leur lie les mains. Philippe avoit fait défense d'extraire les prisonniers sans jugement ou sans ordre; le concierge s'oppose à cette extraction, il n'est pas écouté; on les conduit à coups de sabre au port; ils montent sur le bateau fatal, la hache se fait entendre, ils sont engloutis. Un seul s'échappe, il passe la nuit suspendu aux rochers; on l'apperçoit, on le remet en prison.

Des femmes enceintes furent aussi englouties dans la Loire; des enfans de 7, 8, 9 & 10 ans subirent le même sort; des ames sensibles demanderent à se charger de ces derniers; quelques-uns leur furent accordés, les autres, apparemment regardés comme des louveteaux, furent refusés & noyés malgré les réclamations des citoyens.

Ainsi périrent des générations innocentes, sans aucun acte qui puisse constater leur mort. Comment, s'écria Tronçon, rendez-vous à la patrie des femmes qui auroient engendré des défenseurs à la liberté, & des enfans qui dans quelques années auroient combattu les satellites des tyrans?

Philippe réclame encore; mais il ne fait que de vains efforts. Il apprend que les membres du comité, pour donner un air de justice à leur barbarie, & pour ne pas tout exterminer à la fois, s'amuse à tirer au sort la vie des prisonniers; trois boules blanches leur sauvoient la vie, les noires les livroient à la mort. Le nombre des noyades est incalculable.

Philippe reçut, le 27 & le 29 frimaire, des ordres de faire guillotiner sans jugement, le premier 23, le second 27 brigands pris les armes à la main; il fit des représentations, il reçut des ordres plus positifs: parmi ces brigands se trouvoient des enfans de 13 & 14 ans, & 7 femmes. L'exécuteur des jugemens criminels est mort de chagrin, deux ou trois jours après, d'avoir guillotiné ces femmes.

Le 7 & le 11 nivôse, Philippe publia une ordonnance relative à la noyade de 129 détenus à la maison de justice du Buffay, faite dans la nuit du 24 au 25 frimaire;

elle fut mal accueillie. Il tomba malade, & il fut remplacé: il exerça les fonctions de juge au tribunal du district de Nantes.

Le 25 germinal, époque à laquelle trop de vérités alloient être révélées, Moreau de Grand-Maison, maître d'armes, & membre du comité révolutionnaire, le menaça, & lui dit: Tu n'en es pas quitte, je te dénoncerai comme fédéraliste. Il fut arrêté, traduit au tribunal révolutionnaire, & attaché pendant toute la route avec un scélérat qui a été condamné à mort: il quitta Nantes avec cette tranquillité d'ame qui caractérise l'innocence: il se sépara de cette ville malheureuse où il n'existe plus de commerce, & dont les habitans marchent sur les ruines de toutes les vertus & sur les torches de tous les crimes.

On m'apprend, a ajouté Tronçon-du-Coudray, que 144 femmes regardées comme suspectes, qui, incarcérées dans cette ville, travailloient à faire des chemises, des guêtres pour les défenseurs de la patrie, furent aussi conduites dans le bateau & noyées.

La quantité de cadavres engloutis dans la Loire, a été telle, que l'eau de ce fleuve en a été infectée au point, qu'une ordonnance de police en a interdit l'usage aux habitans de Nantes, & même la pêche du poisson. Les hommes sanguinaires qui veulent légitimer ces mesures, disent que l'on n'en a agi ainsi que pour sauver la patrie. Tibère & Louis XI pensoient que l'intérêt de l'état dans certaines circonstances, exigeoit de la sévérité; mais ils a observé que leurs satellites ne se permirent jamais aucun acte semblable sans y être autorisés par leurs maîtres. Il a peint toutes ces manœuvres comme un complot contre la république, & comme l'an des moyens employés par nos ennemis pour nous conduire au despotisme.

Enfin Tronçon, pour faire ressortir davantage l'innocence des accusés, s'est écrié dans un de ces mouvemens qu'une sainte indignation peu seule inspirer en pareil cas. Il suffit, a-t-il dit, en s'adressant aux jurés, d'avoir jeté un coup-d'œil sur les figures des accusateurs pour être plainement convaincu que le crime accuseoit l'innocence. Mais on saura enchaîner ces hommes sanguinaires qui voudroient nous transformer en bourreaux. Tronçon a dit en finissant: la justice révolutionnaire protège l'innocence & excuse l'erreur.

(La suite à demain.)

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de BERNARD, (de Saintes.)

Suite de la séance du 29 fructidor.

Sur la proposition de Thuriot, le rapport de Lakanal relatif à J. J. Rousseau, & le décret rendu d'après ce rapport, seront imprimés & renvoyés aux départemens, aux armées & à la république de Geneve.

Un membre demande que Thérèse Levasseur, épouse de Jean-Jacques, soit admise dans cette fête: Lakanal dit que d'après les renseignemens qu'il a pris dans tous les lieux où Rousseau a habité, il peut assurer que la convention a fait assez pour Thérèse Levasseur, en lui accordant une pension.

Barriere propose l'érection d'un monument dans l'isle des Peupliers d'Ermenonville, où reposoient les cendres de Rousseau. — Renvoyé au comité d'instruction publique.

Léonard-Bourdon, au nom de ce comité, présente le plan de la fête pour la translation de Marat au Panthéon. Dans ce plan, l'on fait marcher les représentans du peuple en costume, & les membres de la société populaire leurs cartes à la boutonniere; la convention y est divisée en deux corps. — Ces idées sont mal accueillies; plusieurs membres font sentir l'absurdité d'un costume pour les représentans, lorsqu'ils n'exercent aucune magistrature, ils font sentir aussi le danger de l'idée de division morale queferoit naître la division physique de la représentation nationale en deux sections. — Le plan proposé n'est pas adopté; néanmoins la translation des cendres de l'ami du peuple demeure fixée au dernier jour des sans-culotides.

Portiez, de l'Oise, organe des comités des domaines & de salut public, soumet de nouveau à la discussion le projet sur l'établissement d'un bureau spécialement chargé de suivre la vente des meubles & immeubles nationaux situés dans le département de Paris. — Ce projet est décrété.

Celui des membres de chaque comité civil des sections de Paris, qui, aux termes de l'article 16 de la loi du 14 de ce mois, doit être nommé pour exercer les fonctions d'agent national dans les actes relatifs aux mariages & divorces, est & demeure chargé, par la présente loi, de remplir également les fonctions déléguées à l'agent national par l'article II de la loi du 11 ventôse, relativement aux successions échues aux défenseurs de la patrie, & autres fonctions de l'agent national de Paris, sur lesquelles il n'auroit pas été pourvu jusqu'ici.

Séance du 30 fructidor.

Charles Lacroix, représentant du peuple, écrit que certains pétitionnaires en ont imposé aux jacobins, en disant que les patriotes de Sedan sont incarcérés. « Je prouverai, dit-il, que la calomnie ne peut empêcher un homme de bien de faire son devoir ». — Insertion au bulletin.

Elie Lacoste, attaqué d'une humeur rhumatismale, obtient un congé pour rétablir sa santé.

Un citoyen, nommé Leblanc, écrit pour demander à être entendu, à la barre ou au comité de salut public, sur les affaires des colonies: il se propose de dénoncer les manœuvres des colons réfugiés à Philadelphie; & il compare ces colons aux émigrés réfugiés à Coblenz. — Renvoyé au comité de salut public.

On donne lecture du bulletin de Tallien: la diminution des accidens est sensible; le malade n'est plus agité.

Plusieurs députations présentent des adresses relatives à l'assassinat de Tallien: « Un scélérat a attenté à la vie de l'un des plus zélés défenseurs du peuple, dit la commune de Boulogne; la France réclame une prompte & éclatante vengeance. . . Nous jurons, avec les vrais jacobins, haine éternelle aux perturbateurs de notre patrie, aux intrigans, aux ambitieux, aux scélérats: nous ne reconnossons d'autres autorités que la convention, d'autre centre que dans son sein: » — Applaudissement & insertion au bulletin.

Deux citoyennes dont les époux ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, réclament leurs successions, parce qu'elles prétendent que le délit qui a été la matière du jugement, n'est pas compris dans la classe des délits contre-révolutionnaires: elles observent d'ailleurs que l'une d'elles a cinq enfans, & l'autre six. — La convention rejette cette demande par la question préalable, & cependant elle charge son comité des secours de faire un rapport sur les

secours qui peuvent être accordés à ces citoyennes. Le même comité est aussi chargé de faire un travail sur le mode d'exécution du décret portant en principes que des indemnités seront données aux femmes & enfans des condamnés.

Une députation de la société populaire tenant ses séances dans la salle électorale, est admise à la barre; elle déclare qu'elle vient répondre aux calomnies lancées contre cette société dans le sein de la convention; elle présente pour cet effet un précis des services que la révolution; elle compte un nombre de ses titres de gloire, le courage qu'elle oppose à ceux qui veulent s'emparer des droits du peuple, & le serment qu'elle a fait de mourir plutôt que de laisser détruire les droits imprescriptibles de l'homme. Elle dit que celui qui l'a calomniée, est le même qui, avec ses bottes & un fouet à la main, lui assura que Dumouriez ne trahiroit jamais la France. Elle termine son adresse en demandant que Bodson & Varlet, deux de ses membres, qui ont été mis en arrestation, soient élargis, ou traduits incessamment devant le tribunal révolutionnaire.

C'est moi, dit Billaud-Varennes, qui dénonçoit dans cette assemblée le club électoral, comme voulant détruire le gouvernement révolutionnaire, en faisant restituer au peuple les nominations: c'est moi qui vous dénonçai le club comme le centre de la conspiration d'Hébert. Ce Bodson, dont on vous demande l'élargissement, intrigua pour Hébert dans le club des Cordeliers, & voulut faire voiler la déclaration des droits. Quand je parlai de Dumouriez dans le club, j'arrivois des Ardennes, & je n'avois ni bottes ni fouet: j'avois vu Dumouriez rallier l'armée, après une déroute complète; c'étoit le 20 septembre. Je dis qu'on pouvoit avoir quelque confiance en lui. Le club électoral a été le foyer des complots d'Hébert; il veut encore la dissolution de la convention nationale & la réunion des assemblées primaires. Je demande que sa pétition soit renvoyée au comité de sûreté générale. — Décrété.

Le citoyen Lamarck, auteur de la Flore française & de plusieurs autres ouvrages qui lui assurent un rang distingué parmi les savans physiciens, présente une adresse conçue en ces termes:

« Tout bon citoyen doit fournir à sa patrie son contingent pour le bonheur commun, chacun selon ses facultés ou sa portion d'intelligence. En conséquence, le citoyen Lamarck, professeur de Zoologie au Muséum national d'Histoire Naturelle, fait hommage à la convention nationale d'un ouvrage de physique, important pour son objet, fruit de longues méditations & de beaucoup de recherches, & dans lequel il présente des vues nouvelles sur les causes des principaux phénomènes de la nature, & de ceux principalement qui s'observent tous les jours dans les travaux ordinaires de la vie, & sur-tout de ceux qu'offrent les faits organiques qu'il nous importe tant de bien connoître. Ces vues peuvent donner lieu aux découvertes les plus précieuses pour les arts, & doivent répandre un nouveau jour dans plusieurs parties de l'art de guérir ».

La convention accepte l'hommage & en ordonne la mention honorable sur la motion de Lequinio, elle charge son comité d'instruction publique de lui faire un rapport sur l'ouvrage de Lamarck, & d'inscrire ce citoyen sur la liste des savans appelés à recevoir des indemnités de la nation.

N. B. L'ouvrage du citoyen Lamarck se vend chez Maradan, libraire, rue du Cimetière-André-des-Ars, n°. 9, 2 vol in-8. Prix 12 liv. broch. & 14 liv. franc de port par la poste dans tous les départemens.